



## Coûts pendant l'apprentissage

Qui paie quoi ?	Entreprise	Apprenti-e
Matériel scolaire pour l'école professionnelle		
Excursions organisées par l'école professionnelle		
Frais de déplacement pour les jours de cours à l'école professionnelle		
Voyage de fin d'apprentissage organisé par l'école professionnelle		
Frais pour repas les jours de cours à l'école professionnelle		
Semaine à thème de l'école professionnelle		
Cours de rattrapage à l'école professionnelle		
Ordinateur portable pour école professionnelle, y compris programmes		
Cours interentreprises (CIE)	✓	
Frais de déplacement lors des CIE	✓	
Frais pour repas lors des CIE	✓	
Frais divers pendant le temps de travail		
Coûts résiduels Procédure de qualification (PQ)	✓	
Vêtements de travail		
Équipement de protection individuelle selon Art. 5 OPA	✓	
Nettoyage des vêtements de travail		
Assurance-accidents non professionnels (AANP)		
Assurance-accidents professionnels (AAP)	✓	
Prévoyance professionnelle (LPP) (âgés de plus de 20 ans)*	✓	
Assurance indemnité journalière		



[www.jardinsuisse.ch](http://www.jardinsuisse.ch)

Cette liste peut être remplie parallèlement au contrat d'apprentissage. Un modèle de contrat d'apprentissage est disponible au téléchargement sur notre site.

Tous les postes cochés en vert doivent être financés par l'entreprise de formation en vertu de la loi. Tous les autres postes doivent être négociés et consignés en conséquence dans le contrat d'apprentissage. JardinSuisse recommande aux entreprises de formation de prendre en charge les coûts des points énumérés, en considérant cela comme un investissement dans les prochaines générations d'horticulteurs.

\* Les salariés qui perçoivent d'un employeur un salaire annuel supérieur à 21 330 CHF sont soumis à l'assurance obligatoire pour les risques de décès et d'invalidité à partir du 1<sup>er</sup> janvier après avoir atteint l'âge de 17 ans, et également pour la vieillesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier après avoir atteint l'âge de 24 ans, ([www.kmu.admin.ch](http://www.kmu.admin.ch), caisse de retraite du 2<sup>e</sup> pilier, consulté le 11.7.2019).

Date

Personne en formation

Personne formatrice

